

ARRIVÉE DU
06 MAR. 2019
C.R.C. BRETAGNE

Chambre régionale des comptes
A l'attention de Mme Sophie BERGOGNE,
Présidente
3 rue Robert d'Arbrissel
CS 64231
35042 RENNES cedex

Lettre recommandée avec accusé de réception

Cesson Sévigné, le 4 mars 2019

Objet : réponse au rapport d'observations définitives

Madame la Présidente,

Vous m'avez adressé, par courrier du 5 février 2019, le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et à la gestion de Bretagne Développement Innovation sur la période 2013-2017. Je vous en remercie et prends acte de vos remarques et recommandations.

Comme vous l'avez souligné, BDI a vu ses missions évoluer ces dernières années et a connu plusieurs bouleversements structurels, tout en maintenant une situation financière équilibrée. Ces différentes évolutions ont amené BDI à se poser la question des services aux adhérents, dont la nature et le nombre ont évolué, et, par conséquent, de la gestion des adhésions ; ce travail actuellement en cours devra répondre aux remarques de votre rapport sur le sujet.

Concernant la gouvernance, je souhaiterais apporter une précision qui me semble importante à la compréhension du fonctionnement des instances de BDI. Si le Directoire dispose des pouvoirs les plus étendus, il est à noter que son Président est, quant à lui, le mandataire social de l'association et, comme le stipulent les statuts, « il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs pour l'engager à cet effet ». Le Directoire, constitué de chefs d'entreprise bénévoles, définit lui-même son rôle comme étant un apport stratégique, orientant le plan d'actions et sa mise en œuvre selon le budget alloué, plus qu'un rôle opérationnel dans la gestion quotidienne de l'association, qui elle, est confiée par le Président à son directeur général. Ce constat impliquera sans doute une nouvelle révision des statuts permettant de mieux clarifier le rôle de chacun.

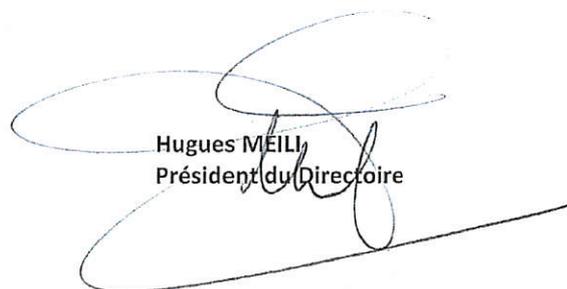
Sur les recettes financières, vous soulignez la place prépondérante des financements régionaux, adossés à des fonds européens en croissance et recommandez de développer le recours à des financements privés. Je tiens à préciser que, si nous augmentons effectivement nos recettes privées d'année en année, notre action est avant tout guidée par notre mission d'intérêt général dont le modèle économique n'a pas vocation à être remis en cause.

Mon dernier commentaire concerne les indicateurs. La nature même de la mission - plutôt stratégique - de BDI jusque dans un passé récent rendait complexe le suivi d'indicateurs d'impacts ou de résultats, son action étant difficilement quantifiable. Ceci étant dit, suite à la réorientation de ses missions, BDI a, dès 2017, mis en place bon nombre d'indicateurs permettant d'approfondir l'effort de mesure d'impact comme

en témoigne le dernier rapport d'activités. Dans le prolongement des actions engagées, et conformément aux recommandations de la Chambre, BDI va s'attacher à poursuivre ce travail d'évaluation et de valorisation de son action. Dans la même volonté d'une amélioration continue du suivi de l'activité de l'association, une formalisation renforcée des bilans d'activités et bilans financiers remis à la Région a été engagée à sa demande permettant, au travers une matrice commune, un suivi et un contrôle détaillés.

Je tiens à vous remercier à nouveau pour les recommandations fournies qui ont déjà permis, depuis le début de ce contrôle, d'améliorer un certain nombre de points identifiés, comme la mise en conformité des délégations de pouvoir qui n'avaient pas toutes été formalisées ou une première révision des statuts permettant une gestion plus cohérente et simplifiée de l'adhésion de nos membres.

Je vous prie d'agréer, madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.



Hugues MEILL
Président du Directoire